

Schéma de notre structure

Le CASI

Le Cercle pour l'Amitié, la Solidarité et l'Information *des seniors*

Les membres du cercle ont pour vocation de se connaître et de se rencontrer afin de nouer, développer et renforcer des **liens d'amitié, de solidarité** ainsi que s'informer de façon générale.

Les membres

Il y a 2 types de membres :

1. Les membres adhérents. Ils participent régulièrement à nos dîners-seniors et développent ainsi des sentiments d'amitié et de solidarité par rapport aux autres membres du CASI. Ils bénéficient, s'ils le veulent, de notre « **Omnium Amitié et Solidarité** » ... gratuite auprès de la Frase.
2. Les membres affiliés ou sympathisants. Ils participent occasionnellement à nos rencontres et nous apportent leur soutien moral.

Sauf dérogation, le Cercle s'adresse aux seniors à partir de **50 ans**.

Le CASI ne poursuit aucun but financier. Le coût de son fonctionnement est pris en charge par la Fondation privée. Une **cotisation** symbolique annuelle de € 5 est demandée ...mais restituée sous forme de cadeau.

Le CASI est un **cercle indépendant** sans attache politique, philosophique ou religieuse. Chaque membre est libre de ses opinions.

L'objectif est notamment d'assurer la solidarité interne entre nos membres. On veut tendre à **répondre aux souhaits et volontés** de chacun dans la mesure des possibilités.

Notre thème : *pour ne pas vieillir isolé(s)*

Informations

Adresse : **Le CASI** - Avenue des Déportés, 15 à 6140-Fontaine-l'Évêque

Gsm : 0475-709.234 (de 9h30 à 10h30)

Mail : info@lecasi.be ou frase@skynet.be

Web : www.lecasi.be

Président : **Alex ROLAND**

Secrétaire : **Luc GAILLET**

La FRASE fondation privée

Fondation Roland pour l'Aide aux SEniers

La loi sur la Fondation privée définit pour celle-ci l'obligation de poursuivre un but désintéressé. Pour se faire, elle gère un patrimoine destiné à lui assurer les moyens de mener à bien ses missions.

La vocation de la FRASE est double :

1. apporter son aide et son soutien à des personnes, cercles ou associations d'aide aux seniors sur le plan collectif et en priorité au CASI.
2. Répondre à des besoins individuels.

Le capital de départ de la Fondation était de 1.000.000 bef (€ 25.000)

La Fondation bénéficie d'apports privés importants pour lui permettre de mener à bien sa mission en toute indépendance.

C'est la Fondation qui conclut des accords avec les membres adhérents du Casi afin de garantir le respect de leurs volontés dans différents domaines ainsi que l'accompagnement et l'encadrement quotidien demandé.

Ces accords sont une sorte d'assurance **Omnium Amitié et Solidarité**. Comme pour une voiture, on ne souscrit pas une assurance après un accident. De même, on n'attend pas d'être en difficulté pour conclure un accord avec la Fondation.

- Amitié
- Solidarité
- Informations
- Rencontres
- Hébergement
- Accompagnement
- Formations
- Services
- Etc

Notre 1^{ère} priorité

S'efforcer de garantir un

**accompagnement
quotidien**

à nos membres adhérents ...

si cela s'avérait un jour
nécessaire
que ce soit au **domicile**, à
l'hôpital ou dans un **home**.